



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE RENDU de Conseil Municipal SEANCE 8 Juillet 2021

#### Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIE, Magali JAUNET, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Joël GARCON, Frédéric JOIRON, Eddy LOZOWSKI, ALMODOVAR François, Éric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Angélique SIMON, M. Cédric TALLON,

Absent :

*M. GONZALEZ souhaite que les membres du CM observent un moment de recueillement suite au décès de M. Guy HAUSBERG ancien membre du CM.*

*Lecture du CR du CM en date du 8 Juin 2021 – Approbation à l'unanimité.*

*M. GONZALEZ avait transmis un complément d'infos aux membres du CM concernant l'enquête publique pour l'entreprise PERRIN. M. le Maire fait une présentation des éléments aux membres du CM et ces documents sont à disposition des élus.*

### **OBJET : Délibération portant autorisation de remboursement des frais avancés par élus.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il arrive que les activités de la commune imposent parfois des achats soit, dans l'urgence, soit auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir de compte à la mairie.

Aussi il propose qu'en cas d'achat de ce type, l'élu puisse utiliser son moyen de paiement personnel et se fasse ensuite rembourser.

Ces opérations sont peu fréquentes mais nécessitent la prise d'une délibération du Conseil Municipal qui déterminera les conditions de remboursement, à savoir :

- Public concerné : adjoints et conseillers délégués
- Montant maximum autorisé : 150€ (cent cinquante euros)
- Sur présentation d'un état de remboursement précisant la nature et la raison de l'achat, d'une preuve de paiement et attestant qu'il s'agit de ses propres deniers.

Le service comptabilité procédera par la suite à un mandatement via le Trésor Public.

*M. GONZALEZ précise qu'il s'agit d'achat de matériel, sur leurs propres deniers dans les cas suivants :*

- Une urgence (ex : pas le temps de passer une commande)

- *Un fournisseur spécialisé chez qui la collectivité n'a pas de compte (ex : achat internet)*

*Mme KANMACHER demande s'il n'y a pas le besoin de limiter à un plafond mensuel.*

*Mme JUGE précise que cette procédure reste exceptionnelle, la règle reste de passer prioritairement par nos fournisseurs. Lors de ces remboursements, le maire et la comptable vérifieront la légitimité de cette facture avant remboursement.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** d'accepter la proposition de M. le Maire,

**AUTORISE** le remboursement des frais avancés par les adjoints ou les conseillers délégués, dans la limite de 150€ et sur présentation d'un état de remboursement précisant la nature et la raison de l'achat, d'une preuve de paiement et attestant qu'il s'agit de ses propres deniers.

**OBJET : Admission en non-valeur – Facture restaurant scolaire - années 2014-2015-2016-2018-2019**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs factures « restaurant scolaire » n'ont pas été acquittées.

Après maintes relances de la Trésorerie de Morestel/Montalieu-Vercieu, aucun versement n'a pu être effectué.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme totale de :

- 378.47€ (trois cent soixante-dix-huit euros et quarante-sept centimes)

Somme relative au montant d'une facture non payée d'un administré. Cette somme sera prélevée sur le compte 6541 du budget 2021 – M14 (budget général)

**OBJET : Délibération portant autorisation de signature de la convention – Plan de relance numérique 2021**

Le plan de relance vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19.

La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement. Dans ce cadre, le plan de relance présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à **réduire les inégalités scolaires** et à **lutter contre la fracture numérique** en contribuant à **assurer un égal accès au service public de l'éducation**.

L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : **l'équipement** des écoles d'un socle numérique de base, **les services et ressources numériques**, objets du présent appel à projets, et **l'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les collectivités concernées.

Dans ce but, l'État investit **105 millions d'euros à compter de 2021** dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

A cet effet, Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des affaires scolaires a déposé un dossier de candidature pour l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs et rétroprojecteurs) ainsi que de logiciels pour l'école élémentaire et qu'il a été accepté. Pour entériner cet accord, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire a signé la convention.

*Afin de finaliser le partenariat ????*

*Mme FOURNIE précise qu'afin de finaliser le partenariat, il est nécessaire de signer une convention. Elle rappelle que le projet était de 15 000€ environ, par conséquent on peut prétendre à une subvention de 7 500€ à 10 000€.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer la convention suite à la réponse positive de l'appel à projets et entérinant cette décision.

**OBJET : Candidature appel à projet déploiement de Micro-Folies – autorisation signature de la convention**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes a transmis un appel à projets pour le déploiement de Micro-folies.

Une micro-folie est un équipement qui propose des contenus culturels, ludiques et technologiques. Il s'agit d'une véritable plateforme culturelle de proximité, ses activités sont à destination de tous publics (familles, groupes scolaires, associations, jeunes, etc...) et ont pour vocation à :

- Animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ;
  - Réduire les inégalités en offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles, régionales, nationales et internationales à travers le musée numérique ;
  - Prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique ;
  - Valoriser le patrimoine artistique et culturel local
- ....

Lors du Conseil Municipal en date du 8 Juin 2021, le sujet avait été évoqué en « questions diverses » et l'ensemble du Conseil Municipal avait donné unanimement un avis favorable pour un dépôt de

candidature. Afin d'aller plus loin dans ce projet, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette candidature.

*M. GONZALEZ et Mme KANMACHER présentent le projet Micro-folies à l'assemblée.*

*Voir copie du projet qui sera transmise à l'ensemble des élus.*

*Ce projet ouvre de nombreuses perspectives d'avenir pour la commune et la bibliothèque.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC demande si le FAB -LAB (laboratoire de fabrication) peut se partager aussi sur Bouvesse.*

*Mme KANMACHER précise qu'on planifiera des plages horaires.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC interroge sur la création d'un poste, notamment si le projet ne rencontre pas le succès escompté.*

*Mme KANMACHER précise qu'il sera nécessaire de réfléchir à la création d'un profil de poste et au type de contrat qui serait le plus adapté.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer la convention.

**OBJET : Garantie d'emprunt - Projet La Rivoire - Alpes Isère Habitat.  
Remplace et annule délibération N° 05-2021 en date du 12 Janvier 2021 (Changement N° de contrat de prêt)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de logements groupés porté par la société ALPES ISERE HABITAT (anciennement OPAC 38) et notamment les questions diverses de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2020 dans lesquelles le sujet de la garantie d'emprunt avait été abordé.

*Vu la demande formulée par la SOCIETE ALPES ISERE HABITAT, et tendant à obtenir la garantie de la Commune de BOUVESSE QUIRIEU pour cinq emprunts d'un montant total de 1 829 057.00€, à hauteur de 35 %, soit 640169.95€, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération de construction de 11 logements PLUS et 7 logements PLAI à BOUVESSE QUIRIEU « La Rivoire ».*

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

*Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'article 2298 du Code civil ;*

*Vu le Contrat de Prêt N° 117087 en annexe signé entre : ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;*

Article 1 : Le Conseil Municipal de la COMMUNE DE BOUVESSE QUIRIEU accorde sa garantie à hauteur de 35,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 829 057,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 124423 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DECIDE** d'accorder une garantie d'emprunt pour le prêt contracter par ALPES ISERE HABITAT auprès de la CDC, à hauteur de 35% pour un montant total de 1 829 057€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ Proposition de M. LENOIR

Les commerçants de la Vallée Bleue propose un chéquier loisirs de 50€ aux communes et partenaires de Juin à Octobre, permettant d'accéder aux différentes activités de la Vallée Bleue  
*Mme JAUNET : Le timing est un peu juste (ex : cérémonie des bénévoles, cadeaux de fin d'année, activités...)*

⇒ Rapport annuel d'activité Société VICAT

A disposition en Mairie

⇒ Demande de l'association AMVB pour valider le parcours de l'épreuve d'endurance du mois d'Octobre. RDV pris le lundi 19/07 à 16H en mairie

*Courrier de Laurent WAUQUIEZ pour des nuisances subies par un riverain de Cruvières.*

*Il s'agit d'une personne arrivée alors que le terrain de moto-cross était déjà ouvert.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC propose d'adresser à M. WAUQUIEZ un courrier en l'invitant à venir découvrir ce terrain.*

*Mme KANMACHER demande s'il y a un terrain vélo au moto-cross.*

*Mme JAUNET précise qu'il faudra se rapprocher du président de l'AMVB afin d'organiser des sessions à destination des enfants. Cependant, il sera nécessaire de mener une réflexion car il y a des risques et des questions de responsabilités.*

⇒ Réunion jury de concours le lundi 12 Juillet à 10H en Mairie

⇒ Evolutions des restrictions sanitaires COVID 19

*Suppression des interdictions des rassemblement de 10 personnes mais maintien de gestes barrière. Dans les restaurants toutes restrictions levées mais pas de service au bar.*

*Bibliothèque revient à la normale...*

M. Frédéric JOIRON

*Il proposera prochainement des fiches pour recenser les disponibilités de chacun afin d'organiser les formations*

*Il est dans l'attente de devis concernant une solution de signal d'alerte.*

Mme BLAEVOET Myriam et Mme FOURNIÉ Sylvie

*CR des conseils des écoles*

*La commune a terminé en 4<sup>ème</sup> place au Challenge PEDIBUS*

*Sortie Kart avec le CME*

*Activités d'été – 5 activités – environ 50 enfants*

*Annulation des activités ados faute d'un effectif suffisant*

*Repas des aînés en préparation*

*M. Eric VIENOT DE VAUBLANC a plusieurs questions :*

✓ *Fragilité du Mûr de la cure*

*M. GONZALEZ précise que s'il y a des travaux à prévoir, il faudra demander des devis*

✓ *Où en sont les discussions concernant la Maison LARRIVE –*

*M. GONZALEZ précise que pour le moment aucun retour depuis l'envoi du courrier en recommandé.*

✓ *Etat d'avancement des travaux de l'école*

*Un architecte a été retenu et des relevés ont été effectués*

✓ *Concernant CHIMIREC il souhaiterait que M. le Maire organise une rencontre avec l'entreprise pour connaître leurs intentions sur ce terrain.*

*M. GONZALEZ propose de provoquer une réunion en Septembre.*

✓ *Maison POUVESLE serait peut-être squattée*

✓ *Fenêtres et portail vandalisé à la ferme du château.*

✓ *Stationnement d'une camionnette à l'église*

*L'assemblée propose de fermer l'accès à l'église avec une chaîne (2 clés pour la paroisse / pompes funèbres).*

*Mme Violaine KANMACHER*

*La GAZETTE est en phase de relecture – L'impression devrait être réalisée la semaine prochaine et distribution autour du 14 juillet.*

*Les randos patrimoine des 18 et 19 Septembre sont en phase de TEST.*

*Apéro sous le four « Place d'Enieu » le 13 juillet pour la restitution des projets des élèves de Villemoirieu*

*Vendredi 23 Juillet 18H30 apéro pour la fin du chantier participatif à l'étang de Gabi*

*Enquête bibliothèque sur facebook il y a environ 80 personnes qui ont répondu.*

*M. Thierry MERLE*

*Le Chantier « Impasse du tailleur » est reporté d'une semaine.*

*Concernant les travaux « Rue du Puits », une partie de la restauration du puits a été réalisée, il sera nécessaire de consulter le service technique pour la partie haute.*

*Commande panneaux des allées du cimetière*

*Tour du Val Romey – pas de commissaires de course*

*M. Joël GARÇON*

*Garage municipal : 2 architectes ont répondu à la consultation.*

*La date du 27 Juillet est maintenue en cas d'URGENCE mais pour le moment on prévoit seulement un Conseil Municipal début Septembre.*

*Fin de la séance à 21H05*